

Les adresses des Centres d'action sociale Ville de Paris

Les Centres d'action sociale Ville de Paris sont ouverts
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

CASVP Centre

8, rue de la Banque
75002 Paris
01 87 76 22 02
M° Bourse (l. 3)
M° Pyramides (l. 14)
casvp-centre@paris.fr

5^e arrondissement

21, place du Panthéon
Tél. 01 56 81 73 56
RER Luxembourg (l. B)
casvp-s05@paris.fr

6^e arrondissement

78, rue Bonaparte
Tél. 01 87 76 20 06
M° Saint-Sulpice (l. 4)
casvp-s06@paris.fr

7^e arrondissement

116, rue de Grenelle
Tél. 01 87 76 20 77
M° Solférino (l. 12)
casvp-s07@paris.fr

8^e arrondissement

3, rue de Lisbonne
Tél. 01 44 90 76 00
M° Europe (l. 3),
Saint-Lazare (l. 14)
casvp-s08@paris.fr

9^e arrondissement

6, rue Drouot
Tél. 01 71 37 73 00
M° Richelieu-Drouot
(l. 8 et 9)
casvp-s09@paris.fr

10^e arrondissement

23, bis rue Bichat
Tél. 01 53 19 26 26
M° Goncourt (l. 11),
M° République
(lignes 3, 5, 8 et 9)
casvp-s10@paris.fr

11^e arrondissement

130, av. Ledru Rollin
Tél. 01 53 36 51 00
M° Ledru-Rollin (l. 8)
M° Voltaire (l. 9)
casvp-s11@paris.fr

12^e arrondissement

108, av. Daumesnil
Tél. 01 44 68 62 00
M° Montgallet (l. 8)
M° Dugommier (l. 6)
casvp-s12@paris.fr

13^e arrondissement

146, bd de l'Hôpital
Tél. 01 87 76 13 01
M° Place d'Italie
(lignes 5, 6 et 7)
casvp-s13@paris.fr

14^e arrondissement

14, rue Brézin
Tél. 01 53 90 32 00
M° Mouton Duvernet (l. 4)
casvp-s14@paris.fr

15^e arrondissement

3, place A. Chérioux
Tél. 01 56 56 23 15
M° Vaugirard (l. 12)
casvp-s15@paris.fr

16^e arrondissement

71, av. Henri Martin
Tél. 01 87 76 10 16
M° Rue de la Pompe (l. 9)
casvp-s16@paris.fr

17^e arrondissement

16-20, rue
des Batignolles
Tél. 01 87 76 15 27
M° Rome (l. 2)
M° Place de Clichy
(lignes 2 et 13)
casvp-s17@paris.fr

18^e arrondissement

115, bis rue Ordener
Tél. 01 53 09 10 10
M° Jules Joffrin (l. 12)
casvp-s18@paris.fr

19^e arrondissement

17, rue Meynadier
Tél. 01 40 40 82 00
casvp-s19@paris.fr
M° Laumière (l. 5)

20^e arrondissement

62-66, r. du Surléon
Tél. 01 40 31 35 00
M° Saint-Fargeau
(l. 3 bis)
casvp-s20@paris.fr

 Accessible aux
personnes
à mobilité réduite
 Procédure d'accueil
des personnes
à mobilité réduite

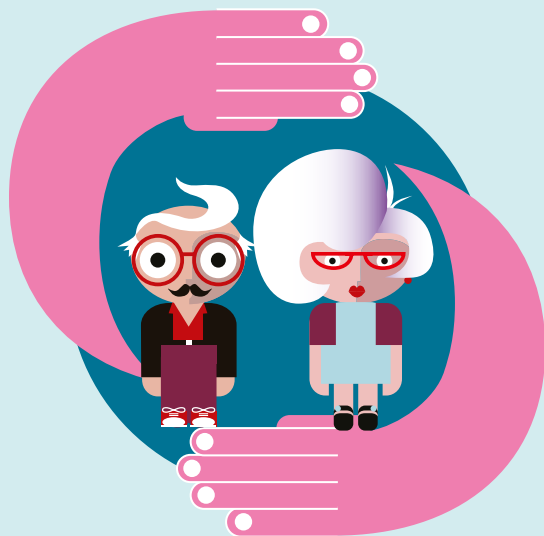
Conditions

- habiter Paris depuis au moins 3 ans
(des dérogations existent pour l'aide à domicile, les loirs et l'accès aux restaurants Émeraude),
- être de nationalité française ou justifier d'un titre de séjour en France,
- être âgé(e) de 65 ans et plus (ou d'au moins 60 ans en cas de retraite pour inaptitude au travail).

Retrait des dossiers

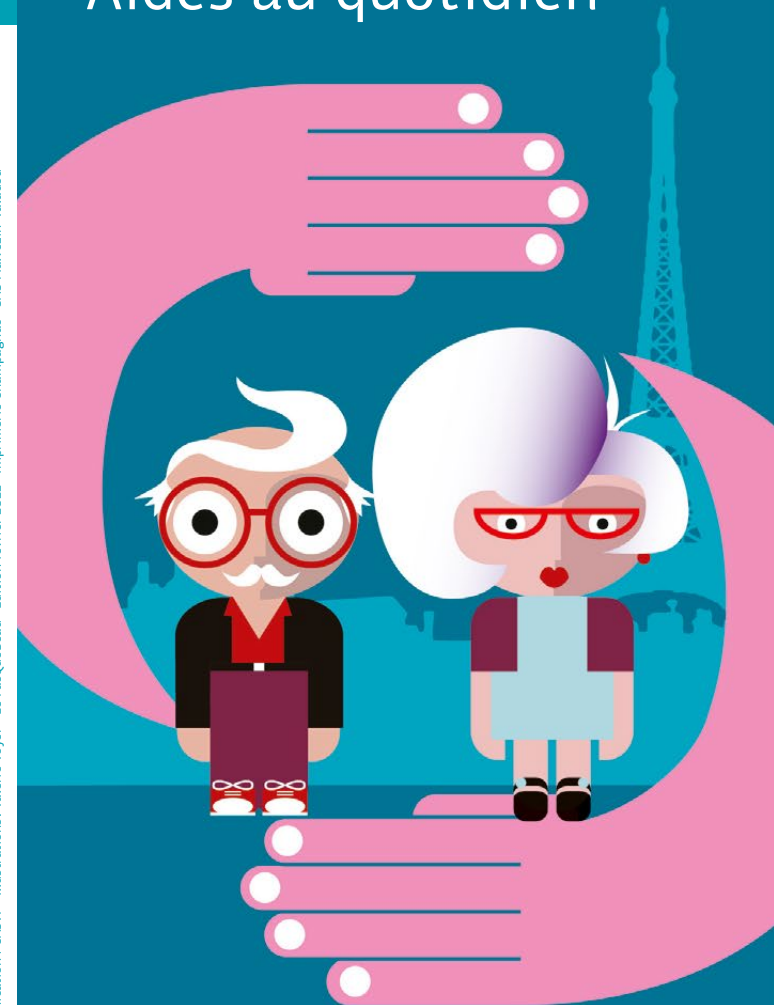
- sur paris.fr/aides
- dans un Centre d'action sociale Ville de Paris

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quel Centre d'action sociale Ville de Paris.



Seniors

Aides au quotidien



www.paris.fr/casvp



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Pour compléter ses revenus

- **Paris solidarité** est une aide versée aux plus modestes (titulaires d'un minima social ou d'une petite retraite).
- **Complément santé Paris** aide à payer sa mutuelle santé.

Pour se loger

- **Paris logement** aide à payer son loyer
Pour en bénéficier, il faut :
 - être locataire,
 - consacrer au moins 30% de ses revenus à ses charges de logement,
 - avoir des ressources inférieures aux plafonds requis.
- **Solutions d'hébergement** adaptées à ses besoins :
 - les résidences appartements pour un logement indépendant et confortable,
 - les résidences services pour disposer de services collectifs et de la présence permanente de personnel sur place,
 - les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons médicalisées pour les personnes en perte d'autonomie.

Pour améliorer son logement

Le Centre d'action sociale peut financer :

- **des travaux d'amélioration ou d'adaptation,**
- **des travaux de copropriété.**

Renseignements auprès de notre partenaire Soliha au 0 800 006 075 (appel gratuit)

Pour se divertir

Le Centre d'action sociale propose :

- **des séjours de vacances, des promenades, des sorties ou encore des places de spectacles,**
- **l'Université permanente de Paris** (conférences gratuites, stages, ateliers, parcours découverte tout au long de l'année),
- **«les plus loisirs culture» du Pass Paris Seniors** pour accéder gratuitement à certains équipements municipaux et activités,
- **les clubs seniors** (nombreuses activités et ateliers créatifs du lundi au vendredi en accès gratuit).

Pour se déplacer

- **Le Pass Paris Seniors** est une carte d'accès aux transports en commun financée par la Ville de Paris. Son attribution est conditionnée à un plafond d'imposition. Elle est délivrée à titre gratuit et permet de circuler sur les 5 zones.

Pour se restaurer

- **Les restaurants Émeraude** : une offre de restauration variée, équilibrée, sur place ou à emporter. Une tarification fixée en fonction de vos ressources.

Pour bien vivre à domicile

Pour vivre chez soi dans de bonnes conditions, quand l'état de santé ne permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne :

- **la téléalarme**, un système de télé assistance qui permet de rester chez soi en toute sécurité avec une aide disponible 24 h/24 toute l'année,
- **la livraison de repas** équilibrés et complets à domicile 7 jours sur 7,
- **la pédicure** à domicile,
- **la coiffure** à domicile,
- **l'aide à domicile** : pour l'entretien du logement et du linge, pour faire ses courses, préparer et prendre ses repas, faire sa toilette et être accompagné dans sa vie sociale et les démarches administratives, 7 jours sur 7.

Une participation financière pourra être demandée en fonction des ressources.

Des aides et des avantages fiscaux existent pour les dispositifs d'aides à domicile.



Le Centre d'action sociale vous accompagne au quotidien